

COMPTE-RENDU DE SEANCE

DU 13 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le treize avril à 20h30, le Conseil Municipal de Fontaine-le-Port dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Béatrice MOTHRE, Maire.

L'affichage de la convocation a été fait le 8 avril 2015.

Présents :

Mme MOTHRE, M. DESARTHE, M. CEDILLE, M. ROCHE, M. DORÉ, M. FOY, Mme FOURNOL, M. PIGOT, M. GUILLOT, M. CHMIEL, Mme HENRIET, Mme KECHICHIAN, Mme TESSIER

Excusés :

Mme HEUZÉ a donné pouvoir à M. CEDILLE

Absent :

M. DUBLINEAU

Secrétaire de séance : Mme Cécile TESSIER

Mme le Maire ouvre la séance à 20h30 et souhaite la bienvenue à Mme Martine Lavalette, Trésorière du Châtelet-en-Brie qui nous fait le plaisir de venir présenter les comptes de gestion. Elle la remercie ainsi que ses services pour leur disponibilité auprès des services de la Mairie, pour leurs conseils et leur écoute.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu du 30 mars 2015 est approuvé à l'unanimité

BUDGET EAU

II – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

Mme le Maire laisse la parole à Mme Lavalette, Trésorière du Châtelet-en-Brie, qui présente au Conseil Municipal les résultats du compte de gestion du budget de l'eau pour l'année 2014. Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis au cours de l'année 2014 est conforme aux écritures de l'ordonnateur :

INVESTISSEMENT

- Dépenses : 108.00 €

- Recettes : 97 669.00 €

FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 6 472.64 €
- Recettes : 43 735.83 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le compte de gestion du budget eau 2014

III – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Suite à l'adoption du compte de gestion 2014 dressé par la Trésorière, Mme le Maire laisse la présidence à M. Nicolas CEDILLE, Maire-Adjoint chargé des finances, pour présenter le compte administratif du budget de l'eau.

M. CEDILLE indique que les résultats sont à l'identique des comptes produits par la Trésorière à savoir :

INVESTISSEMENT

- Dépenses : 108.00 €
- Recettes : 97 669.00 €

Résultat d'exercice : 97 561.00 €

EXPLOITATION

- Dépenses : 6 472.64 €
- Recettes : 43 735.83 €

Résultat d'exercice : 37 263.19 €

Hors de la présence du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif du budget de l'eau 2014

IV – AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Sous la présidence du Maire, le Conseil Municipal procède à l'affectation du résultat de l'exercice 2014 :

En section d'investissement, au compte 001	146 600,91 €
En section d'exploitation, au compte 002	114 301,46 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'affectation du résultat du budget de l'eau

V – VOTE DU BUDGET 2015

Mme le Maire donne lecture du projet du budget de l'eau 2015 tel qu'il a été préparé et qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

Section d'investissement	163 291, 75 €
Section d'exploitation	153 409.46 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le budget de l'eau 2015

BUDGET COMMUNAL

VI – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

Mme le Maire laisse la parole à Mme Lavalette, Trésorière du Châtelet-en-Brie qui présente au Conseil Municipal les résultats du compte de gestion pour l'année 2014.

Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis au cours de l'année 2014 est conforme aux écritures de l'ordonnateur :

INVESTISSEMENT

- Dépenses : 237 993.66 €
- Recettes : 187 365.02 €

FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 719 501.25 €
- Recettes : 781 746.10 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion communal 2014

VII - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Suite à l'adoption du compte de gestion 2014 dressé par la Trésorière, Mme le Maire laisse la présidence à M. Nicolas CEDILLE, Maire-Adjoint chargé des finances, pour présenter le compte administratif de la commune.

M. CEDILLE indique que les résultats sont à l'identique des comptes produits par le comptable.

INVESTISSEMENT

• Dépenses :	237 993.66 €
• Recettes :	187 365.02 €
Déficit d'exercice :	50 628.64 €

FONCTIONNEMENT

• Dépenses :	719 501.25 €
• Recettes :	781 746.10 €
Excédent d'exercice:	62 244.85 €

Hors de la présence du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif communal 2014

VIII - AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Sous la présidence du Maire, le Conseil Municipal procède à l'affectation du résultat de l'exercice 2014 :

En section d'investissement, au compte 1068	177 000,00 €
En section d'investissement, au compte 002	55 061,98 €
En section de fonctionnement, au compte 001	135 881,35 €

IX – VOTE DES TAUX 2015

Madame le Maire propose, pour l'année 2015, de ne pas augmenter les taux d'imposition :

Taxe d'habitation 10,98 %

Taxe foncière bâti 17,93 %

Taxe foncière non bâti 44,67 %

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les taux d'imposition

X- VOTE DU BUDGET 2015

Mme le Maire précise :

Budget 2014 :

Concernant la loi sur l'aménagement des rythmes scolaires, N A P :

Ce sont des charges nouvelles qui s'ajoutent aux charges de fonctionnement avec des conséquences financières non négligeables,

La mise en place de la loi pour les rythmes scolaires : 17 000 €

+ 1 jour école en plus le mercredi,)
Surcoût de fluides (EDF / eau/ fournitures diverses et ménage) 6 000 € env.
Fournitures hygiène - ateliers)
Primaire et maternelle)

L'ouverture d'un accueil de loisirs pour : 16 800 € (20 € / enfant / mercredi)

Nous comptons sur 15 à 17 enfants mais nous n'avons qu'entre 7 et 8 ou 9 enfants (10 sur 3 mois)
Le cout restant à la charge de la commune est donc conséquent,

Budget 2015 : le mot d'ordre est économie – gestion au plus juste

Nous avons établi un budget réaliste qui tient compte :

D'une baisse de dotation de fonctionnement de 28 000 € (passe de 129 421 € à 101 721 €)

D'une perte de base d'imposition sur les taxes habitations de 24 000 €

D'un manque de rentrée de TVA sur 2013 compte tenu des aménagements de chicanes rue du Parc (Sur la départementale) sans qu'il n'y ait de convention de signée avec le Département,

Nous reconduirons pour cette année les NAP,
L'accueil de loisirs sera reconduit s'il n'y a pas moins d'une douzaine d'enfants, un courrier a été adressé aux parents pour une préinscription.

Budget de fonctionnement : baisse de 10 à 15 % sur certains montants.

Exemple : les vœux de la municipalité ont été de 490 € contre 4000€ les années précédentes.
Des contrats ont été rediscutés – même prestation pour une baisse de cout.
Les subventions allouées aux associations Portifontaines restent identiques.

Budget d'Investissement : en très forte hausse - 80 000 € d'études (cantine garderie / DSP eau)

Nous connaissons une restriction importante des subventions de l'Etat sur des travaux d'entretien sur bâtiments qui ne sont plus assujettis à subvention.

Les travaux ont été inscrits au budget, cependant notre démarche est de les réaliser qu'après accord de la subvention du dossier déposé.

Un maximum de dossiers a été envoyé,

40 000 € Travaux bâtiments - DETR demandée :

- Clocher église (pieds de fixation du coq non étanchés, la pluie s'infiltré dans la poutre maitresse)
- Eglise : réfection des abat sons et filets anti pigeons,
+ reprise de 2 piliers éclatés et une base de pilier,
- Cimetière : création d'un soubassement de mur et reprise des plaques du Mûr éclatées.
- Station de pompage, reprise de la toiture (infiltration d'eau depuis plusieurs années) réfection du mûr et son faitage.

40 000 € Travaux aménagement de voirie - Amendes de Police demandées,

- Rue Général Roux - Vieille Montagne et Chemin de Fer
- route de Massoury
- rue des Grillons

42 000 € Des travaux sur voirie sans possibilité de subventions :

- raquette rue de la forêt,
- reprise bitume entrée rue de la forêt,
- reprise de trottoirs place des tilleuls,
- mise en place d'un trottoir et d'un puisard rue Porte Cavalière,
- marquage

Mme le Maire donne lecture du projet du budget de la commune tel qu'il a été préparé et qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

Section d'investissement 332 249,02 €

Section de fonctionnement 867 905,35 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le budget de l'eau 2015

XI - INFORMATIONS DIVERSES

Réunion publique antenne relais le 29 mai 2015 –

Réunion publique assainissement Michelis / Quai Soupeaux Date à confirmer

A la rentrée de septembre : une réunion sera organisée avec les riverains de la rue de la Vallée et ouverture du dossier d'aménagement sécurité routière – stationnement qui sera mis en place sur 2016.

Mme le Maire clôt la séance à 22h10.

Le Maire,

Béatrice Mothré 

